

La réduction des déchets du jardin, Broyage et compostage !

Votre interlocuteur presse : Marianne GIRARD – 05.46.47.24.68

12 000 tonnes de déchets végétaux collectés en 2015, c'est 5000 de plus qu'en 2007. Les interdictions de brûlage de déchets végétaux y sont pour quelque chose, et l'on se représente mieux maintenant les quantités qui, avant, étaient brûlées à l'air libre, dans les jardins individuels.

Brûlage des végétaux : source de pollution et de nuisances

Les interdictions de brûlage ont été mises en place au niveau national, après plusieurs constats édifiants réalisés par les experts de la qualité de l'air. Au-delà des possibles troubles de voisinage (nuisances d'odeurs ou de fumées) comme des risques d'incendie, le brûlage des déchets verts est fortement émetteur de polluants, dont les particules, mais aussi des composés cancérigènes comme les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) et le benzène. Brûler 50 kg de déchets verts émet autant de poussières que 5 900 kilomètres parcourus avec une voiture diesel récente, ou 18 400 km pour une essence (source : Air Rhône Alpes 2012).

Les alternatives à la déchèterie : le jardinage au naturel !

Pour réduire ces apports, la Régie Oléron déchets propose, dans le cadre du programme Oléron Zéro Déchet, des solutions concrètes pour éviter de se rendre à la déchèterie. Mais il ne faut pas oublier que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas, et le choix des espèces de plantes au moment de l'achat est décisif dans la production de déchets végétaux à venir. Certaines plantes sont dites à croissance lente, d'autres à croissance rapide. Beaucoup d'entre nous privilégie les espèces à croissance rapide parce qu'elles permettent de s'isoler plus rapidement de ses voisins ou de la rue, mais par la suite, elles nécessitent beaucoup d'entretien et produisent des quantités de déchets importantes.

Une des solutions : le broyage des déchets végétaux !

Le 21 et 22 mars 2016, la Communauté de communes de l'île d'Oléron organisait des sessions de broyage de végétaux en déchèteries. L'opération a comptabilisé 33 passages d'usagers et les équipes ont broyé 41 m³ de branchages, de tailles de haies ou de mimosa, sur les deux jours. L'année passée, seulement 9 m³ avaient été broyés. Le succès de l'opération montre une évolution positive dans la gestion des déchets verts sur le territoire. **Une nouvelle session sera organisée les 21 et 22 novembre 2016 en déchèteries.**



Les végétaux ainsi broyés sont réutilisés dans le jardin pour pailler les plantations. Le paillage permet de limiter l'arrosage puisqu'il participe à la conservation de l'humidité du sol, et il limite aussi le désherbage. Le broyat peut aussi être utilisé comme « structurant » dans le composteur, matière sèche essentielle au bon équilibre de la décomposition.

Pour aller plus loin et faire bénéficier de cette pratique à davantage de personnes, en 2016, la Communauté de communes de l'île d'Oléron propose des **aides au broyage de déchets végétaux** à domicile, sous forme d'un bon de réduction d'une valeur de 50 euros pour faire broyer ses végétaux ou louer un broyeur par des prestataires conventionnés. (Attention, l'opération est limitée à 200 foyers – conditions et formulaire sur le site internet www.cdc-oleron.com). Toutes les entreprises oléronaises qui proposent ces prestations peuvent intégrer le dispositif et doivent pour cela contacter la Communauté de communes de l'île d'Oléron.

Le compostage : réduction des déchets verts, et des déchets de cuisine !

Depuis 2007, la Communauté de communes de l'île d'Oléron propose aux résidents oléronais de s'équiper en composteurs individuels. Ainsi, plus de 3 500 foyers sont équipés de composteurs individuels.

Afin de faire le point sur cette pratique, une enquête a été lancée fin 2015. Sur les 175 réponses reçues, 90% des personnes ayant répondu affirment toujours composter. Mais que compostent-ils vraiment ?

- 100% les déchets de préparation de cuisine ;
- 82% les déchets de jardin ;
- 28% les restes de repas cuisinés ;

Le compostage individuel permet d'éviter 27% du contenu des poubelles d'ordures ménagères, soit 3645 tonnes à l'échelle du territoire oléronais, si tout le monde compostait. Ce chiffre démontre l'efficacité de la pratique du compostage et des actions menées dans le cadre de la politique de réduction des déchets.

Pour Le président de la Communauté de communes, Monsieur Pascal Massicot : « Composter est un geste simple du quotidien qui contribue pleinement à l'effort collectif de réduction des déchets ».

Le compostage, une affaire de dosage !

Parmi les difficultés rencontrées, 70% des personnes disent avoir des moucheron dans leur composteur. La solution efficace pour éviter cette invasion est la suivante : à chaque seau de déchets organiques (déchets de préparation et restes de repas) déposé dans le composteur, recouvrez de matières sèches (broyat, tontes de pelouse séchées, feuilles sèches, etc). Votre compost doit être équilibré entre les matières humides (organiques) et les matières sèches.



19% des personnes parlent de mauvaises odeurs sortant du compost. Si tel est le cas, c'est que le compost est trop humide. Vous pouvez apporter des matières sèches pour rééquilibrer. L'humidité d'un compost est essentielle à la fermentation des matières. Les petits travailleurs (insectes, vers, etc) du compost ont besoin d'eau mais ne doivent être noyés.

6% des interrogés disent avoir des larves blanches en nombres dans leur compost. Il n'y a que la larve de cétoine qui vit dans les bois décomposés, les terreaux, les composts.

On la confond souvent avec la larve d'hanneton. La larve de cétoine est utile, elle participe à la décomposition et l'aération des matières. En avoir dans son compost est sain, il ne faut pas s'inquiéter. Rappelons qu'un compost doit compter des insectes pour décomposer les matières apportées et aérer le contenu. D'ailleurs il est important d'aider ces décomposeurs en remuant le compost régulièrement pour leur apporter de l'air.

Le compost, comment l'utiliser ?

90% des foyers composteurs utilisent le compost dans leur potager. Il existe plusieurs utilisations du compost obtenu, entre 4 et 6 mois, il peut être disposé au pied des haies ou pour préparer le potager. Entre 8 et 10 mois, le compost est dit « mûr », il peut être utilisé sur toutes les plantes.

Comment se procurer un composteur ?

Pour participer à la réduction des déchets, la Communauté de Communes met à disposition un composteur pour un montant de 15 euros. Les composteurs sont disponibles sur le site de l'Ecopôle, à Dolus d'Oléron, du lundi au vendredi de 9h à 12h

Pour plus de renseignements contactez l'Ecopôle au 05 46 47 21 84.

Egalement, pendant toute l'année, des panneaux informatifs sur la pratique du compostage vont être mis en place dans les mairies. L'exposition présente en quelques mots les enjeux et le mode d'emploi pour mieux comprendre le cycle du compost. Le but étant de faire découvrir aux novices cette pratique, qui permet à la fois de réduire ses déchets et de nourrir son jardin. Les panneaux sont à découvrir aux dates ci-dessous. Vous pourrez réserver un composteur via un bulletin de réservation. Il sera à venir chercher lors de la dernière matinée d'exposition (une facture de 15€ vous sera ensuite adressée par courrier).

Renseignements auprès du pôle sensibilisation 05 46 47 70 99

Suivez les actualités de la Régie Oléron Déchets sur Facebook : Oléron Zéro Déchets